



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Neuvième Session ordinaire
Genève, 7 au 10 octobre 1975**

RAPPORT ANNUEL 1974 DU SECRÉTAIRE GENERAL

Sixième Année

I. Etat de l'Union

1. A la fin de 1974, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) comprenait, comme l'année précédente, les Etats membres suivants: Allemagne (République fédérale d'), Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.
2. Aucun nouvel instrument de ratification ou d'adhésion concernant la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 (ci-après dénommée "Convention UPOV") n'a été déposé au cours de l'année. Cependant, des projets de loi préparant la ratification de la Convention ou l'adhésion à celle-ci ont été soumis au pouvoir législatif par les gouvernements de la Belgique, de l'Espagne et de la Suisse. De plus, le Président de la République italienne a été autorisé par une loi à ratifier la Convention.
3. L'Acte additionnel du 10 novembre 1972 modifiant la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales n'est pas encore entré en vigueur du fait qu'à la fin de 1974, il n'avait été ratifié que par la Suède (le 10 novembre 1972) et par le Danemark (le 8 février 1974).

II. Questions de personnel

4. Secrétaire général adjoint. Le Dr. Heribert Mast, précédemment Ministerialrat au Ministère fédéral de la justice de la République fédérale d'Allemagne, a été nommé Secrétaire général adjoint de l'UPOV et est entré en fonctions le 1er mars 1974. Il succède à M. H. Skov, qui avait démissionné de son poste le 31 décembre 1973.

III. Réunions

5. Au cours de l'année 1974, les divers organes de l'UPOV ont tenu les réunions suivantes (qui, sauf indication contraire, ont eu lieu à Genève).
6. Le Conseil a tenu sa session annuelle - la huitième session ordinaire - du 24 au 26 octobre 1974, sous la présidence du Prof. L. Pielen. Outre les Etats membres, deux Etats non membres signataires ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs (Belgique et Suisse). Ont aussi assisté à la session des observateurs d'un certain nombre d'Etats non membres intéressés qui avaient été invités: Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Gabon, Irlande, Japon, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande. Le Conseil a pris, entre autres, les décisions suivantes:

i) M. B. Laclavière, (Secrétaire général du Comité pour la protection des obtentions végétales de la France) a été élu Président du Conseil de l'UPOV. Le Conseil a profité de l'occasion pour exprimer ses remerciements à l'ancien Président, le Prof. L. Pielen (République fédérale d'Allemagne) pour le succès de son action et pour son dévouement au service de l'UPOV tout au long de son mandat.

ii) M.J.G. Bustarret (Directeur général honoraire de l'Institut national pour la recherche agronomique (INRA), France) a été réélu Président du Comité directeur technique pour une durée d'un an à l'issue de laquelle le Dr. D. Böringer (Président du Bundessortenamt (Office fédéral des variétés de la République fédérale d'Allemagne)) lui succédera.

iii) Le Conseil a décidé d'examiner comment la coopération entre les offices nationaux pour l'examen des demandes de protection de nouvelles variétés de plantes pourrait être renforcée, de façon à éviter les doubles emplois, à la fois pour les offices nationaux et pour les obtenteurs, et à permettre aux Etats membres d'étendre la protection à un plus grand nombre d'espèces. Le Conseil a souligné la grande importance de ce problème pour l'avenir de l'UPOV et a créé un Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen. Il a élu M. J.I.C. Butler (Pays-Bas) président du Comité. Ce dernier a tenu sa première session préparatoire le 7 novembre 1974. Durant cette réunion, un échange de vues général a eu lieu et les travaux futurs ont été organisés.

iv) Fu égard à la nécessité d'augmenter le nombre des Etats membres, et à la lumière des discussions qui avaient eu lieu au cours de la réunion entre Etats membres et Etats non membres (voir le paragraphe 15 ci-dessous), le Conseil a estimé que deux questions devaient être examinées par l'UPOV : i) est-il possible, sur certains points, d'interpréter la Convention de façon à faciliter l'adhésion d'Etats non membres? ii) quelles dispositions de la Convention faudrait-il modifier lors de la prochaine conférence de revision? Le Conseil a créé un Comité d'experts pour l'interprétation et la revision de la Convention et a élu M.H. Skov (Danemark) président de ce Comité.

v) Le rapport annuel et les comptes de 1973 ont été approuvés et le programme et le budget de 1975 ont été arrêtés. Au cours de l'examen du budget, le Conseil a insisté sur la nécessité de faire des économies. Il a décidé de réduire le nombre de réunions de certains groupes de travail. Tenant compte des tâches importantes que le Bureau de l'UPOV devait accomplir pour promouvoir une coopération plus étroite en matière d'examen et pour préparer une meilleure interprétation et une revision de la Convention de l'UPOV, le Conseil a reconnu la nécessité de recruter un agent supplémentaire et a accordé les moyens budgétaires nécessaires à cet effet.

7. Le Groupe de travail consultatif qui a été rebaptisé "Comité consultatif", a tenu sa neuvième session de 2 au 4 avril 1974 et sa dixième session les 23, 25 et 26 octobre 1974, sous la présidence du Prof. L. Pielen. Les débats de la neuvième session ont porté principalement sur la possibilité d'une coopération plus étroite pour l'examen des demandes entre les Etats membres de l'UPOV, sur les points de la Convention UPOV qui pourraient faire l'objet d'une revision et sur la préparation de la réunion entre Etats membres et Etats non membres; la dixième session a été consacrée principalement à la préparation de la huitième session ordinaire du Conseil et à l'analyse des résultats de la Réunion entre Etats membres et Etats non membres (voir le paragraphe 15 ci-dessous).

8. Le Comité directeur technique a tenu sa quatrième session les 12 et 13 mars 1974 et sa cinquième session les 5 et 6 novembre 1974, sous la présidence de M. J.G. Bustarret. Lors de ces sessions, il a débattu des principes généraux de l'examen des nouvelles variétés et a adopté de façon définitive des principes directeurs relatifs aux espèces suivantes: bégonia elatior, poinsettia, poirier, pomme de terre, pommier, riz, saint-paulia. Il a aussi décidé, avec l'accord du Conseil, qu'à l'avenir les organisations internationales non gouvernementales intéressées (AIPH, ASSINSEL, CIOPORA, FIS) recevraient, pour observations, les avant-projets de principes directeurs approuvés par le Comité de rédaction. En outre, il a commencé à harmoniser les questionnaires techniques que doivent remplir les obtenteurs quand ils déposent une demande de protection pour une nouvelle variété auprès des offices des Etats membres.

9. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa deuxième session à Wageningen (Pays-Bas) les 14 et 15 mai 1974 et sa troisième session à Lund (Suède) les 24 et 25 septembre 1974, sous la présidence de M. R. Duyvendak. Au cours de sa seconde session, il a étudié les projets de principes directeurs pour les espèces suivantes: agrostide, dactyle, fléole, pâturin des prés, trèfle blanc et vesce commune. La troisième session a été principalement consacrée aux méthodes d'examen de la betterave sucrière. Plusieurs séances de travail, consacrées principalement aux principes directeurs pour l'avoine et l'orge, ont eu lieu entre des membres du Groupe de travail technique à l'occasion d'autres réunions.
10. Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers a tenu sa deuxième session à Wageningen (Pays-Bas) les 11 et 12 juin 1974, sous la présidence de M. V.A. Gøhrn. Il a examiné le projet de principes directeurs pour le peuplier, qu'il a décidé de soumettre aux organisations internationales. Il a aussi étudié les problèmes relatifs à la protection de variétés multiclones.
11. Le Groupe de travail sur les plantes fruitières a tenu sa quatrième session à Faversham (Royaume-Uni) du 29 au 31 mai 1974, et sa cinquième session à Angers (France) du 2 au 5 septembre 1974, sous la présidence de M. P.H. Harding. Lors de ces sessions, quelques questions encore en suspens sur les principes directeurs pour le poirier et le pommier ont été élucidées avant que ces deux principes directeurs ne soient publiés. De plus, le Groupe de travail a adopté le projet de principes directeurs pour le fraisier en vue de le soumettre aux organisations internationales. Il a également examiné les projets de principes directeurs pour le cerisier, le framboisier et le prunier.
12. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a tenu sa septième session à Cambridge (Royaume-Uni) du 25 au 27 juin 1974, sous la présidence de M. J.M. Evans (décédé depuis). Lors de cette session, ce groupe de travail technique a adopté le projet de principes directeurs pour le poinsettia. Il a également adopté en vue de le soumettre aux organisations internationales les projets de principes directeurs pour le freesia, l'oeillet et le pélargonium. De plus, des discussions ont eu lieu sur les projets de principes directeurs pour l'alstroemère et le chrysanthème.
13. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa sixième session à Bamberg (République fédérale d'Allemagne) du 2 au 4 avril 1974, sous la présidence du Dr. A. Roux. Au cours de cette session, les projets de principes directeurs pour la carotte, le chou-cabus, le chou-fleur et la tomate, ont été discutés. Un débat général a également eu lieu au sujet de l'inclusion dans les principes directeurs de caractéristiques concernant la résistance aux maladies.
14. Le Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes et le Groupe de travail sur les dénominations variétales n'ont tenu aucune session en 1974.
15. Du 21 au 23 octobre 1974, l'UPOV a organisé une réunion entre Etats membres et Etats non membres consacrée à des conférences et des discussions, à l'Office des Nations Unies à Genève. Les Etats suivants, qui ne sont pas membres de l'UPOV, ont participé à cette réunion : Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Japon, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Suisse et Tchécoslovaquie. En outre, les organisations internationales suivantes ont envoyé des observateurs à cette réunion : Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales de reproduction asexuée (CIOPORA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Association internationale d'essais de semences (ISTA). Le but de cette réunion était d'informer les participants des Etats non membres et des organisations sur les objectifs de l'UPOV et de leur donner la possibilité d'aborder avec les représentants des Etats membres de l'UPOV et avec le Bureau de l'Union les obstacles qui avaient empêché jusqu'alors certains Etats d'adhérer à la Convention. Un discours d'ouverture a été prononcé par le Prof. L. Pielen, alors président du Conseil de l'UPOV, et des conférences ont été faites principalement sur l'importance de l'amélioration des plantes et de la protection des obtentions végétales, ainsi que sur l'histoire et les activités de l'UPOV, par le Dr. C.E. Büchting, Président de l'ASSINSEL (République fédérale d'Allemagne), M.B. Laclavière, nouvellement élu

président du Conseil de l'UPOV (France), M.H. Skov (Danemark), ancien Secrétaire général adjoint de l'UPOV, et M. W.R. Smith (Royaume-Uni). De l'avis général, la réunion a contribué à une meilleure compréhension entre les représentants des Etats membres et les participants des Etats non membres et des organisations. Elle a donné lieu à un certain nombre de suggestions intéressantes pour l'amélioration des activités futures de l'UPOV et de ses Etats membres et pour l'interprétation et la révision éventuelle de la Convention UPOV.

16. En mai 1974 le Secrétaire général de l'UPOV a été reçu par le Ministre de l'agriculture de la Belgique avec lequel il a évoqué les perspectives de ratification de la Convention UPOV par la Belgique.

17. Le Président du Conseil de l'UPOV et le Secrétaire général adjoint ont participé à la réunion de clôture de Congrès marquant le 50e anniversaire de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et aux sessions de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) tenues à Madrid les 5 et 5 juin, respectivement.

18. Le Secrétaire général adjoint a fait de courtes conférences au cours du 17me Congrès de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), tenu à Varsovie du 17 au 21 juin 1974 et au cours d'une réunion du Comité pour la protection des nouveautés végétales de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), tenue à Vienne le 13 août 1974.

19. Lors de diverses missions, le Secrétaire général adjoint a rendu visite aux offices responsables de la protection des obtentions végétales en Espagne et aux Pays-Bas, ainsi qu'au Ministère de l'agriculture du Royaume-Uni.

[Fin du document]